

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-15 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2020 de la commune dressé par Madame LURSON, receveur de la Trésorerie

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandat du budget de la commune, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 de la commune, après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titre de recette émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2020 est **adopté** à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2021
Le Maire
Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 19	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-16 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal de Saint-Jean-Sur-Mayenne est réuni sous la présidence de Madame BOUGEANT Valérie, Adjointe au Maire, pour délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire, Monsieur Olivier BARRÉ, lequel s'est retiré pour le vote.

Madame BOUGEANT Valérie, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 de la Commune,

De procéder aux affectations de résultats comme ci-dessous :

Exercice 2020	Dépenses	Recette
Section d'investissement		
Dépenses de l'exercice	399 044.35	
Recettes de l'exercice		209 827.02
Résultat de l'exercice (déficit)		189 217.33
Résultat de clôture (déficit) sans RAR	288 224.52	
Restes à réaliser au 31/12/2020	13 961.09	
Déficit de la section investissement	302 185.61	
Section de fonctionnement		
Dépenses de l'exercice	1 097 489.29	
Recettes de l'exercice		1 300 217.14
Résultat de l'exercice (excédent)		202 727.85
Résultat de clôture (excédent)		444 501.99

Le compte administratif 2020 est **adopté** à l'unanimité.

Monsieur Maire réintègre l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le besoin de financement, décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

Compte 1068 - affectation du résultat - Exercice	2021	302 185.61
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	2021	142 316.38

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ

Poste	Montant	Montant
Poste de direction	200 000,00	
Poste de gestion	100 000,00	
Poste de maintenance	100 000,00	
Poste de développement	100 000,00	
Poste de formation	100 000,00	
Poste de communication	100 000,00	
Poste de conseil	100 000,00	
Poste de suivi	100 000,00	
Poste de contrôle	100 000,00	
Poste de gestion	100 000,00	
Poste de maintenance	100 000,00	
Poste de développement	100 000,00	
Poste de formation	100 000,00	
Poste de communication	100 000,00	
Poste de conseil	100 000,00	
Poste de suivi	100 000,00	
Poste de contrôle	100 000,00	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	17

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 2
Abstention : 2

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-17 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

Il vous est proposé d'accorder les subventions pour 2021 :

BÉNÉFICIAIRES	
Association hors communes	
Association de pêche d'Andouillé	230.00€
Orchestre Harmonie Andouillé	300.00€
Associations communales	
Amicale Anciens d'A.F.N.	200.00€
A la Rencontre du Passé	300.00€
Associations Écoles	
A.P.E.L. École Sainte-Marie	1 944.00€
Union Sportive de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	
Football	2 000.00€
Pétanque	200.00€
Cyclos-Randonneurs	200.00€
TOTAL	5374.00€

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à mandater ces dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

AUTORISE

le Maire à mandater ces dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif 2021

Adopté à la majorité : 15 pour, 2 abstentions : Mesdames DAZIN et ROUSSEAU, 2 contre : Messieurs MORVAN et MORIN

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	17

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-18 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION MAYENNE WW2

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'association Mayenne WW2 a fait une demande de subvention auprès de la mairie, association qui a pour but la reconstitution historique sur les pas de la 90th Infantry Division mais aussi sur la résistance locale et la vie quotidienne des habitants de la Mayenne en août 1944.

Dans le cadre de la célébration de la libération de notre département, l'association WW2 organise sur une semaine une manifestation en Mayenne et une arrivée à Saint-Jean-sur-Mayenne le mercredi 4 août 2021, pour un départ le 5 août 2021.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 400€ pour l'association Mayenne WW2 et que le versement de cette subvention se fera seulement après le passage à Saint-Jean-sur-Mayenne.

Madame DUFROU ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

AUTORISE

le Maire à mandater la somme de 400€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021 seulement après la manifestation.

Adopté à la majorité : 1 abstention : Madame MERY-BEAUGRAND.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/04/2021
Le Maire
Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-19 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION POLLENIZ

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'association POLLENIZ a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association en charge de la santé du végétal,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 350€ pour l'association POLLENIZ et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Madame Elisabeth ROBIN sort de la salle pendant le débat et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

le Maire à mandater la somme de 350€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-20 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION GENERATION MOUVEMENT

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'association Génération Mouvement a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association des aînés sur la commune,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 400€ pour l'association Génération Mouvement et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Monsieur Jean-Fabien CHESNEL ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

le Maire à mandater la somme de 400€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-21 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION CAMER

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'association CAMER a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association humanitaire,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 500€ pour l'association CAMER et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Madame Clémentine PLESSIS sort de la salle pendant le débat et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à mandater la somme de 500€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRE Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRE Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-22 – SUBVENTION A L'A.P.E.A.

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'Association des Parents d'élèves et Amis (A.P.E.A.) de l'école Élise FREINET a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 944.00€ pour l'A.P.E.A. et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Monsieur Denis MORVAN ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à mandater la somme de 1944.00€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2021
Le Maire



Olivier BARRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-23 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION U.S. FLECHETTES

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'association U.S. Fléchettes a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association sportive,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 350€ pour l'association U.S. Fléchettes et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

le Maire à mandater la somme de 350€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-24 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION VTT RUNNING

Monsieur Dominique SAUZEAU, adjoint au Maire chargé de la culture, communication et associations expose le rapport suivant au conseil municipal,

L'association VTT Running a fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la mairie, association sportive,

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 400€ pour l'association VTT Running et d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette dépense à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à mandater la somme de 400€ à l'article 6574 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRE Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRE Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-25 – VOTE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT POUR L'OGEC ANNÉE 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'école Sainte-Marie pour l'année 2021.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT O.G.E.C

Année 2021	Bases de calcul	
Montant de la participation communale	Maternelle	Primaire
Nombre d'élèves ayants droits	41	67
Montant de la participation	1 299.35 €	284.56 €
Sous-total	53 273.35 €	19 065.52 €
TOTAL	72 338.87 €	

Madame Anne BOULAIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à mandater ces dépenses : 72 338.87€ à l'O.G.E.C. à l'article 6558 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2021
Le Maire

Olivier BARRE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-26 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET C.C.A.S

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement au C.C.A.S pour l'année 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les membres du CCAS allouent une subvention à l'A.D.M.R chaque année et que le financement du CCAS est assuré par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Maire à mandater la somme de 4 000.00€ à l'article 657362 du budget primitif 2021 afin de financer le CCAS.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-27 – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2021

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- | | |
|---|---------|
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 48.86 % |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 34.83 % |

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	17

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 3
Abstentions : 2

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-28 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame BOUGEANT Valérie, Adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 491 648.38 €	721 930.65 €
RECETTES	1 491 648.38 €	721 930.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

APPROUVE

le budget primitif 2021 de la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne tel qu'il leur est présenté au niveau des chapitres pour les sections fonctionnement et investissement.

Adopté à la majorité : 14 pour, 2 abstentions : Mesdames DUFROU et ROUSSEAU, 3 contre : Messieurs MORVAN et MORIN et Madame DAZIN.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/04/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-29 – TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de La Mayenne, représentant l'État, à cet effet,
- d'autoriser le maire à signer un avenant à la convention initiale pour permettre la télétransmission des actes budgétaires.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-30 – TRAVAUX DE L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AU PARC DES SPORTS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant, suite à une étude de faisabilité concernant la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'éclairage public au Parc des Sports sur la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne, le bureau d'études PROJ'ELECT Concept a rendu un rapport d'analyse des offres pour le marché de travaux.

Le devis retenu :

ELITEL RESEAUX

31 920.40 € H.T.

Soit 38 304.48 € T.T.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

le devis de l'entreprise ELITEL RESEAUX

AUTORISE

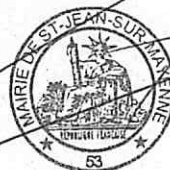
Monsieur le Maire à signer l'offre pour le marché de travaux de 38 304.48€ TTC.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2021
Le Maire



Olivier BARRÉ